

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
104 27

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

**OBJET : Centres Sociaux - Année 2018 - 4ème répartition de crédits de fonctionnement et d'équipement.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'animation pour les personnes du bel âge et soutien aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle Convention-cadre 2018-2021, approuvée par la commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la Convention-cadre), soit 58 à Marseille et 39 implantés dans 17 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette quatrième répartition intéressent :

- L'Animation Globale et la Coordination de 16 structures dont 12 à Marseille et 4 dans les communes d'Istres, Fos-sur-Mer, Miramas et La Ciotat. 4 de ces demandes relèvent d'un complément exceptionnel de fonctionnement (3 sur Marseille et 1 sur La Ciotat);
- Les projets spécifiques présentés par 14 centres sociaux, dont 7 à Marseille et 7 dans les communes d'Aix-en-Provence, Septèmes-les-Vallons, Istres, Miramas, Port-de-Bouc et la Roque d'Anthéron ;
- L'équipement de 2 centres sociaux de Marseille.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il vous est proposé d'allouer aux centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2018, un total de 184 954 € qui se répartit comme suit :

- des subventions de fonctionnement d'un montant global de 147 454 € au titre de l'Animation Globale ;
- des subventions d'un montant global de 26 500 € pour les projets spécifiques ;
- des subventions d'équipement d'un montant global de 11 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL